

Extrait du règlement:

1 **Course contre la montre à deux coureurs libre** (mixte, femmes, hommes) accessible à partir de 18 ans à tous, sur une distance de 14,4km.

2. **Chaque participant doit fournir un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course ou la copie de sa licence 2021-2022.**

3. **Engagements limités à 250 duos.** Tarif: 36€ par équipe majoré de 6€ le 1er février 2022. Aucune modification ou remboursement (sauf en cas d'annulation de l'épreuve dû au Covid) ne sera possible une semaine avant la course.

4. **Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité:** la veille entre 10h00 et 15h00 au club house du stade Cancel (Route de Bentezac à Mauguio) et le jour même à partir de 8h00. Les dossards doivent être portés sur la poitrine pour faciliter les pointages prévus sur le parcours.

5. Départ du premier duo à 9H10 puis toutes les 20".

6. Le parcours est fléché et sécurisé. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité. Les concurrents doivent respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule d'accompagnement motorisé n'est accepté sur le parcours. Cap Melgueil organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAAF, il ne peut être tenu responsable de tout accident ou vol commis durant l'épreuve. Une surveillance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

7. **Quatre postes de ravitaillements** sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. **Aucun gobelet plastique** ne sera fourni. Les coureurs sont tenus d'emporter une gourde ou un gobelet personnel.

8. Chaque équipe sera classée en fonction des catégories FFA. La catégorie est déterminée en fonction de l'âge du plus jeune équipier.



CAP MELGUEIL

Le temps de l'équipe sera pris sur le dernier arrivant.

9. Les résultats seront affichés et publiés sur le site capmelgueil.fr ou ats-sport.com

10. En application du décret n°2007-462, des contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage pourront être effectués à l'issue de la compétition.

11. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

12. Les participants sont informés de la possibilité de demander par courrier aux organisateurs la non publication de leurs données nominatives dans la publication des résultats.

13. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement

Le règlement complet est disponible sur notre site: www.capmelgueil.fr



Remboursement intégral en cas d'annulation Covid. Sauf frais de dossier.

AVIS AUX COUREURS

Tout au long de cette balade, vous allez traverser des sites protégés, que vous devez respecter. Ne jetez aucun papier ni détritiques au sol. Aux ravitaillements, utilisez vos propres gourdes ou gobelets. L'organisation s'engage à disqualifier toute équipe qui ne respecterait pas ces consignes.

contact.capmelgueil@gmail.com



13 février 2022

Parcours accessible en joëlette sur 7 km



14,4 km



MAUGUIO
CARNON





CAISSE D'ÉPARGNE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

foul&es
enjoy running



Nettoyage
Tél : 06 80 24 33 76
tout.prop.34@orange.fr



Les jardins d'Émilie
Michel Curt
Pépiniériste à Mauguio



Z.A.C. Trajectoire
4, Rue Gustave Berthaud
30540 MILHAUD
tel: 04 66 74 60 15
www.sols.fr



Don facultatif
pour
l'achat d'une
joëlette



Départ/arrivée plaine des sports de Mauguio
Animations. Apéro festif, repas et podium

Inscription sur ATS Sport
ou par courrier en retournant le bulletin accom-
pagné des certificats médicaux ou d'une copie des
licences et d'un chèque à :

Duo des cabannes - ATS-Sport - 7 rue de la Chicnette

34570 Pignan

Aucune inscription sur place

NOM de L'EQUIPE:

COUREUR N°1

NOM:

PRENOM:

Sexe: F ou H

Adresse:

Né(e) le:

Club:

Contact téléphone et @ mail de l'équipe:

COUREUR N°2

NOM:

PRENOM:

Sexe: F ou H

Adresse

Né(e) le:

Temps estimé sur 14,4 km:

(info indispensable à l'organisation du départ)

Tarifs par équipe, repas compris = 36 €

Majoré de 6€ le 1er février 2021 =

Repas accompagnateur à 12€ =

Option don 2 € minimum =

Total: =